

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Pôle Cohésion Sociale
Service Ressource - Cellule tarification

AR 2024-134

ARRETE du **16 SEP. 2024**

Portant autorisation d'extension de 16 places de Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) sis à GUERET géré par l'APAJH sise à GUERET par redéploiement de places du Foyer d'hébergement de Guéret, géré par l'APAJH, sise à Guéret

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-8 et D312-197 à D. 312-206 relatifs à l'évaluation, et ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 3214-1 et L. 3221-9 ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, notamment son article 80 ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU l'arrêté du 19 juillet 1980 portant création du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale à Guéret à compter du 1^{er} décembre 1990 ;

VU l'arrêté du 13 juillet 2012 portant autorisation d'extension de 6 places du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de Guéret portant sa capacité à 37 places ;

VU les arrêtés n° AR 2022-174 du 24 octobre 2022 et n° AR 2022-185 du 10 novembre 2022 actant le renouvellement d'autorisation du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de Guéret à compter du 3 janvier 2017 ;

Vu le schéma départemental de l'autonomie 2022-2027 du 17 décembre 2021 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2022-2026 signé le 22 décembre 2021 entre l'ARS Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Creuse et l'APAJH 23 ;

VU la fiche action n°01 « Redéployer les places d'établissements en faveur de réponses et prestations en services intégrés » de l'Axe 01 : Transformation de l'offre et virage inclusif ;

VU la demande présentée par l'APAJH 23, en vue de la diminution de 30 places de Foyer d'hébergement pour redéploiement de :

- 16 places de SAVS
- 8 places de Foyer de Vie

VU l'identification des besoins en places de Foyer d'hébergement, de SAVS et de Foyer de Vie ;

VU l'avancée des actions du CPOM actées lors de la réunion à mi-parcours du 10 juin 2024 et l'attestation du 20 août 2024 de l'APAJH actant le calendrier de transformation des places ;

CONSIDERANT que le redéploiement de places de Foyer d'ESAT en SAVS et Foyer de Vie s'inscrit dans la mise en œuvre du virage inclusif dans l'objectif d'une insertion plus importante en milieu ordinaire et répond à un besoin d'accompagnement de proximité ;

CONSIDERANT que la transformation de 30 places de Foyer d'hébergement en 16 places de SAVS et 8 places de Foyer de Vie est réalisé à moyens constants ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec le Schéma Départemental de l'Autonomie ;

CONSIDERANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'action sociale et des familles ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation prévue à l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles est accordée à compter du 1^{er} janvier 2023 au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de Guéret sis à GUERET, géré par l'association APAJH 23, sise à Guéret par redéploiement de 30 places de Foyer d'hébergement en 16 places de SAVS et 8 places de Foyer de Vie.

La capacité du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de Guéret est modifiée selon le calendrier suivant, prévu au CPOM, pour atteindre 53 places en 2024 :

Structure/année	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
SAVS de Guéret	-	+6	+10	-	-	53

ARTICLE 2 : Le Service est enregistré comme suit au fichier national des établissements sanitaires et sociaux,

Entité juridique : APAJH de GUERET

N° FINESS : 230000481

N° SIREN : 383792454

Code statut juridique : 61

Statut juridique : association Loi 1901 reconnue d'utilité publique

Adresse : 23 rue Sylvain Blanchet 23000 GUERET

Entité établissement :

N° FINESS : 230782265

Code catégorie : 446

Catégorie : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Adresse : 28 Avenue d'Auvergne 23000 GUERET

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
509	Accompagnement à la vie sociale AH	16	Prestations en milieu ordinaire	010	Tous types de déficiences	53

Mode de tarification : Conseil Départemental

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement sera subordonné aux résultats des évaluations externes. Les résultats de l'évaluation effectuée par un organisme extérieur doivent être transmis à l'autorité ayant délivré la présente autorisation dans les conditions fixées à l'article D.312-205 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 4 : L'habilitation à l'aide sociale est accordée à l'établissement pour la totalité de ses places.

ARTICLE 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance du Conseil Départemental, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'établissement et publié au recueil des actes administratifs du département de la Creuse.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la Présidente du Conseil Départemental,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Fait à Guéret, le 16 SEP. 2024
La Présidente du Conseil Départemental

**POUR
AMPLIATION**

Valérie SIMONET

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Général
des services départementaux,

Philippe BOMBARDIER